
SUR LE SYSTÈME PRIMITIF**DE LA NUMÉRATION CHEZ LA RACE BERBÈRE,**

LU DEVANT L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

DANS LA SÉANCE DU 27 JUILLET 1860,

PAR M. REINAUD.

On sait qu'à une certaine époque tout le nord de l'Afrique, depuis l'océan Atlantique jusqu'à la vallée du Nil, depuis la mer Méditerranée jusqu'au fleuve appelé maintenant du nom de *Niger*, fut habité par une seule et même race, que les anciens nommaient en général *Libyque*, et que l'on comprend maintenant sous la dénomination de *Berber*. Cette vaste contrée a été bouleversée par des révolutions sans nombre, et une foule de populations d'origines diverses sont venues s'implanter sur le sol primitif. Néanmoins on rencontre çà et là des débris de race berbère; il y a même des pays où les Berbers forment la masse de la population.

Aussi haut que remonte l'histoire, on reconnaît que les rois de l'Égypte durent exercer une influence plus ou moins énergique sur les populations qui avoisinaient le Nil. Vinrent ensuite les Phéniciens, puis les Grecs et les Romains, puis les Vandales, enfin les Arabes; les Arabes, dont le joug pèse de-

puis plus de douze siècles sur tout le pays. La langue berbère s'est nécessairement ressentie du contact du langage de tant de nations, de l'arabe surtout. Maintenant l'on retrouve dans le berber un certain nombre de mots et de formes arabes, surtout dans le langage des provinces voisines de la mer Méditerranée, où la domination musulmane s'est affermie de meilleure heure. On remarque même dans les pronoms et dans la conjugaison des verbes berbères certaines analogies avec les pronoms et les verbes sémitiques qui ont frappé dès le principe les philologues; mais la masse des mots est évidemment indigène, et s'éloigne des langues sémitiques autant que de toute autre langue connue.

Depuis qu'on s'occupe en Europe du berber, c'est-à-dire depuis près d'un siècle, les philologues se sont demandé dans quelle catégorie il faut le placer; si c'est une langue à part, ou bien s'il faut le rattacher, soit au coïte, qui représente pour nous l'ancien égyptien, soit à quelque langue sémitique. Il m'a toujours semblé que, quelle que soit la part faite aux influences étrangères, le berber est une langue *sui generis*, et une langue particulière aux contrées où l'on en trouve encore des débris¹; mais des philologues distingués ont émis un avis différent. Un fait venant de se découvrir, et ce fait pouvant jeter un

¹ Voyez les Rapports que j'ai lus successivement à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le premier sur les matériaux laissés par feu M. Geslin, et le second sur un *Essai de Grammaire kabyle*, de M. Hanotrau, *Moniteur universel* des 7 et 8 août 1856, et 6 août 1857.

nouveau jour sur la question, je me hâte de le signaler à l'attention du monde savant.

En 1857, M. le capitaine Hanoteau, alors adjoint au bureau politique des affaires arabes à Alger, composa un *Essai de grammaire kabyle*, renfermant les principes du langage parlé par les populations du versant nord du Djurdjura, à l'est d'Alger. A la page 249 du volume imprimé, M. Hanoteau a donné le tableau comparatif de la numération chez les Kabyles, c'est-à-dire les populations berbères de la côte; chez les Beni-Mozab, établis dans l'intérieur de l'Algérie; enfin chez les Touareg, qui habitent dans le Sahara, et qui naturellement ont eu moins à souffrir du contact des conquérants étrangers. Chez les Berbers de la côte, sur les dénominations des neuf unités, la première seule est indigène; toutes les autres sont empruntées aux Arabes. Au contraire, chez les Touareg, il n'y a que les nombres six, sept, huit et neuf qui soient exprimés par les dénominations arabes; les noms des cinq premières unités sont berbères, et ont conservé plus ou moins la forme indigène. Le même résultat est offert dans une grammaire de la langue touareg, que M. Hanoteau vient de publier sous le titre d'*Essai de grammaire de la langue tamachek*, pag. 127 et suivantes. Que conclure de ce fait? L'étude du berber est si nouvelle et le nombre des données positives que la science a jusqu'ici recueillies est si limité, que M. Hanoteau n'a pas osé hasarder une seule conjecture. Mais voici un autre fait, venu d'ailleurs, et qui, rapproché du

premier, offre un horizon tout-nouveau. Un observateur intelligent qui étudie l'Algérie, M. Letourneux, ayant eu occasion de visiter les oasis du Souf, le pays des Chamba et l'Oued ghyr, y a trouvé encore en usage un système de numération quinaire. Les indigènes ont cinq mots particuliers pour exprimer les cinq premières unités, après quoi ils recommencent, c'est-à-dire que pour marquer les nombres six, sept, huit et neuf, ils disent cinq-un, cinq-deux, cinq-trois et cinq-quatre. Voici le tableau relevé par M. Letourneux :

1. <i>ighem</i>	un.
2. <i>tzem</i>	deux.
3. <i>charet</i>	trois.
4. <i>occas</i>	quatre.
5. <i>fous</i>	cinq.
6. <i>fous-ighem</i>	cinq-un.
7. <i>fous-tzem</i>	cinq-deux.
8. <i>fous-charet</i>	cinq-trois.
9. <i>fous-occas</i>	cinq-quatre.
10. <i>meraoun</i>	dix.
11. <i>meraoun-ighem</i>	dix-un.
12. <i>meraoun-tzem</i>	dix-deux.
13. <i>meraoun-charet</i>	dix-trois.
14. <i>meraoun-occas</i>	dix-quatre.
15. <i>meraoun-fous</i>	dix-cinq.
16. <i>meraoun-fous-ighem</i>	dix-cinq-un.
17. <i>meraoun-fous-tzem</i>	dix-cinq-deux.
18. <i>meraoun-fous-charet</i>	dix-cinq-trois.
19. <i>meraoun-fous-occas</i>	dix-cinq-quatre.
20. <i>tzem-meraoun</i>	deux-dix.
21. <i>tzem-meraoun-ighem</i>	deux-dix-un.
22. <i>tzem-meraoun-tzem</i>	deux-dix-deux.

23. <i>tzem-meraoun-charet</i>	deux-dix-trois.
30. <i>charét-meraoun</i>	trois-dix.
31. <i>charet-meraoun-ighem</i>	trois-dix-un.
40. <i>occas-meraoun</i>	quatre-dix.
50. <i>fous-meraoun</i>	cinq-dix.
60. <i>fous-ighem-meraoun</i>	cinq-un-dix.
70. <i>fous-tzem-meraoun</i>	cinq-deux-dix.
71. <i>fous-tzem-meraoun-ighem</i>	cinq-deux-dix-un.
80. <i>fous-charet-meraoun</i>	cinq-trois-dix.
90. <i>fous-occas-meraoun</i>	cinq-quatre-dix.

Voici maintenant le tableau correspondant que M. Hanoteau a donné dans son *Essai de grammaire de la langue tamachek* :

1. <i>ijen</i>	un.
2. <i>sin</i>	deux.
3. <i>keradh</i>	trois.
4. <i>okkoz</i>	quatre.
5. <i>semmous</i>	cinq.
6. <i>sedis</i>	six.
7. <i>essaa</i>	sept.
8. <i>ettam</i>	huit.
9. <i>tezzua</i>	neuf.
10. <i>meraou</i>	dix.
11. <i>meraou d ijen</i>	dix-un.
12. <i>meraou d sin</i>	dix-deux.
13. <i>meraou d keradh</i>	dix-trois.
14. <i>meraou d okkoz</i>	dix-quatre.
20. <i>senatet temerouin</i>	deux-dix.
21. <i>senatet temerouin d ijen</i>	deux-dix-un.

¹ Ce tableau a été adressé par M. Letourneux à M. Charles Texier, qui en a donné communication à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il vient d'être publié dans la *Revue orientale et américaine*, cahier de juillet 1860, p. 239.

22.	<i>senatet temerouin d esin</i>	deux-dix-deux.
30.	<i>keradhet temerouin</i>	trois-dix.
40.	<i>okkozet temerouin</i>	quatre-dix
50.	<i>semmouset temerouin</i>	cinq-dix.
60.	<i>sediset temerouin</i>	six-dix.
70.	<i>essahat temerouin</i>	sept-dix.
80.	<i>ettamet temerouin</i>	huit-dix.
90.	<i>tezzahat temerouin</i>	neuf-dix.

M. Hanoteau, malgré la facilité de sa position et l'étendue de ses recherches, n'a pas eu connaissance du fait signalé par M. Letourneux. A son tour M. Letourneux, ne connaissant pas le système de numération employé maintenant par la nation berbère en général, n'a vu dans le fait observé par lui qu'un fait isolé. Maintenant l'on peut se considérer comme fixé sur le système primitif des indigènes. Ce système était le système quinaire; il est encore employé chez les Wolofs¹ et d'autres populations du Sénégal²; il n'a cédé qu'à la longue, sous la pression de l'influence arabe. Dira-t-on que ce sont les habitants des oasis, qui, sous l'influence des Wolofs ou de toute autre population nègre, ont substitué le système quinaire au système décimal? Mais alors pourquoi, chez les Touareg, les quatre unités qui suivent le nombre cinq sont-elles exprimées par des déno-

¹ Voyez la *Grammaire de la langue woloffe*, par M. l'abbé Boilat, p. 28 et suiv.

² Tels sont les Poular du Fouta; mais on retrouve le système décimal chez les Soninké de Bakel. (Voyez l'*Annuaire du Sénégal*, par M. le colonel Faidherbe, pour l'année 1860, p. 112 et 240. Saint-Louis, 1 vol. in-12.)

minations arabes, et pourquoi n'y en a-t-il aucune qui appartienne au langage des populations indigènes?

Maintenant qu'on a un exemple de l'action exercée par les Arabes sur le langage des Berbers, sur un point aussi essentiel que la numération, on aura moins de peine à admettre un influence analogue sur d'autres points. Qu'est-ce qui empêche d'admettre qu'à l'époque où les indigènes se civilisèrent ils introduisirent dans leur langage des mots et des formes qui appartenaient au langage plus cultivé des vainqueurs? Mais si l'action étrangère est incontestable, on ne peut pas se refuser à croire qu'antérieurement à toute influence il y avait, dans le nord de l'Afrique, un langage propre aux indigènes, un langage plus ou moins imparfait, mais qui se suffisait à lui-même.

J'ai dit ailleurs que cette influence, à laquelle j'ai toujours cru, remonte peut-être au temps du roi Massinissa¹, époque où les Numides se civilisèrent, et qu'elle s'exerça sous une inspiration carthaginoise. Ici l'influence est plus moderne; c'est l'ouvrage des disciples de Mahomet. En effet, si les mots sont sémitiques, les formes sont arabes.

Je ferai une autre observation; mais ici c'est une simple conjecture. Dans le tableau de M. Letourneux, le nombre deux est rendu par *tzem*, tandis que M. Hanoteau écrit *sin*. Si la leçon de M. Letourneux est la bonne, on peut supposer que la forme

¹ Voyez mon Rapport sur l'Essai de Grammaire kabyle de M. Hanoteau.

touareg reproduite par M. Hanoteau en est une altération amenée par les rapports incessants avec les populations arabes. Quant au mot *semmous*, employé par M. Hanoteau pour exprimer le nombre cinq, au lieu de *fous*, dont M. Letourneux a fait usage, serait-ce aussi une altération de l'arabe *kham*?

MÉMOIRE

SUR LES INSTITUTIONS DE POLICE CHEZ LES ARABES,

LES PERSANS ET LES TURCS,

PAR M. LE D^r WALTER BEHRNAUER,

ATTACHÉ À LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE DE VIENNE.

(SUITE.)

Dès les premiers temps de l'empire Ottoman, nous trouvons le soubaschi (صوباشي) ou lieutenant de police, et nous voyons par une notice donnée par le célèbre voyageur Evliya Efendi, traduite en anglais par M. de Hammer (Londres, 1846, vol. I, part. II, p. 105), que le patron des officiers de cette charge est Anas ben Mâlik, à qui le Prophète avait confié le soin et la surintendance de la ville de Médine. Selman le Persan reçut l'investiture de cette charge du khalife Ali, et tous les soubaschis tirent de lui leur généalogie. Les gens du soubaschi n'ont pas un patron particulier entre les compagnons